|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/NP/MOP/DEC/4/1119 décembre 2022FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L’ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Quatrième réunion – Partie II

Montréal (Canada), 7-19 décembre 2022

Point 15 de l’ordre du jour

**Décision adoptée par les Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages**

**NP-4/11. Instruments internationaux spécialisés en matière d’accès et de partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l’article 4 du Protocole de Nagoya**

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya,*

*Notant* la divergence de vues entre les Parties en ce qui a trait aux instruments internationaux spécialisés en matière d’accès et de partage des avantages dans le contexte de l’article 4 du Protocole de Nagoya,

1. *Prend note* de la recommandation 3/16 de l’Organe subsidiaire chargé de l’application au sujet des instruments internationaux spécialisés en matière d’accès et de partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l’article 4 du Protocole de Nagoya ;
2. *Décide* d’examiner ce point de façon plus approfondie lors de sa cinquième réunion sur la base de la recommandation 3/16 mentionnée ci-dessus.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_